



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/69 ✓

S/19389

29 décembre 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Ouarante-troisième session
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE
ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 28 décembre 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à mes précédentes communications, en particulier ma lettre datée du 17 décembre 1987 (A/42/900-S/19358), ainsi qu'à l'entretien que vous m'avez accordé le 22 décembre 1987 et à la lettre du Représentant permanent de la Thaïlande en date du 22 décembre 1987 (A/43/64-S/19378), j'ai l'honneur de porter ci-joint à votre connaissance le texte d'une déclaration publiée le 27 décembre 1987 par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao au sujet de l'attaque militaire lancée par la Thaïlande contre le territoire lao (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est", "Examen de l'application de la déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", "Règlement pacifique des différends entre Etats", "Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Kithong VONGSAY

ANNEXE

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République
démocratique populaire lao au sujet de l'attaque lancée par la
Thaïlande contre le territoire lao, publiée à Vientiane
le 27 décembre 1987

Depuis qu'il a été constitué le 2 décembre 1975, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao n'a cessé d'appliquer une politique de paix, d'amitié et de bon voisinage à l'égard du Royaume de Thaïlande, car il existe entre les peuples thaï et lao des similitudes de race, de langue, de traditions et de coutumes qui doivent les amener à établir de meilleures relations politiques, comme le prévoient les communiqués communs lao-thaï et thaï-lao signés par les deux Gouvernements en 1979.

Il est toutefois regrettable que la politique suivie par le Gouvernement lao ait constamment été entravée par de très graves incidents de frontière entre les deux pays, notamment ceux qui se sont produits en 1984 au sujet des trois hameaux lao et qui ne semblent pas prêts d'être réglés. Cette année encore, on a du côté thaï provoqué un grave incident : les forces de la troisième région militaire thaï ont en effet envoyé des unités paramilitaires en territoire lao, dans la partie ouest du canton de Na Bo Noi (district de Botène, province de Sayaboury) pour protéger des négociants thaïs engagés dans des opérations illicites d'abattage de bois précieux. De même, entre le 14 et le 18 août 1987, la Thaïlande a envoyé plusieurs bataillons d'infanterie occuper cette région, a attaqué plusieurs fois de suite les positions lao locales qui défendent la région et ont ensuite déclaré celle-ci partie intégrante du territoire thaï en décrétant unilatéralement que le cours d'eau Nam Huang Nga constituait la frontière entre les deux pays. Cette revendication arrogante va à l'encontre du Traité franco-siamois de 1907 qui dispose en substance, pour ce qui concerne Louang Prabang, que la frontière s'écarte du Mekong, au sud, à l'embouchure de la rivière Nam Huang et remonte le long du thalweg de cette rivière jusqu'à sa source sur le mont Phou Khao Mieng. De là, la frontière longe le bassin versant situé entre le Mekong et la Menam jusqu'au lieu dit Keng Pha Day, sur le Mekong, conformément au tracé qui avait été approuvé le 16 janvier 1906 par la commission chargée du tracé de la frontière.

Les 4, 5 et 6 décembre 1987, les forces de la troisième armée thaïe ont lancé plusieurs attaques contre les positions locales lao situées sur les hauteurs 1428 et 1370. Entre le 15 et le 24 décembre 1987, elles ont à nouveau lancé contre ces positions des attaques d'infanterie, d'artillerie (obus de 105 millimètres et de 155 millimètres), et aériennes successives et violentes. Du côté lao, on a considéré ces attaques comme les plus graves actes d'agression qui aient été commis par des militaires thaïs depuis 12 ans qu'existe la République démocratique populaire lao et qu'il y a des incidents le long de la frontière entre les deux pays.

Au lieu de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour mettre immédiatement un terme à ces attaques et invasions, comme le Gouvernement lao l'a officiellement demandé, les forces du Gouvernement thaï renforcent massivement leur appareil militaire afin de récidiver.

/...

L'acte perpétré par la Thaïlande a frappé de surprise la communauté internationale car il s'est produit alors que la question de l'occupation, en 1984, des trois hameaux lao par des forces militaires thaïes n'est pas encore définitivement réglée, cela parce que le Gouvernement thaïlandais lui-même n'a pas complètement retiré ses forces contrairement à ce qui avait été dit, et alors que du côté lao, on a fait plusieurs gestes de bonne volonté pour créer une atmosphère de compréhension et pour régler les points de conflit pacifiquement, par la voie de la négociation. Cet acte révèle donc au grand jour l'intention véritable de la Thaïlande, qui est d'envahir le territoire lao en profitant de la sécheresse contre laquelle la population doit lutter. Non seulement cet acte porte gravement atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Laos, transgresse les communiqués communs lao-thaï de 1979, et nuit à l'esprit de bon voisinage entre les peuples lao et thaï, mais il bafoue aussi la Charte des Nations Unies et les usages qui régissent les relations internationales. Le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao demande avec force au Gouvernement thaï de prendre les mesures qui conviennent pour mettre immédiatement un terme à cet acte d'invasion.

Le Gouvernement lao considère que l'on doit toujours régler les différends par la négociation et, fidèle à cette politique, propose que les deux parties ouvrent immédiatement, sans aucune condition préalable, des entretiens afin de régler ces graves incidents et les autres problèmes qui restent en suspens entre les deux pays.

Afin de préserver notre indépendance, notre souveraineté et notre intégrité territoriale, selon l'héroïque tradition de notre peuple, nous devons être aujourd'hui plus vigilants que jamais et rester résolument unis pour déjouer et écraser toutes les manoeuvres et tous les actes d'agression de l'extrême droite réactionnaire thaïe.

Il faut, pour le bien-être des peuples lao et thaï et pour la sécurité de chacun des deux pays, que ces deux peuples frères s'emploient ensemble sans attendre, à écarter cet indésirable incident et entament le plus rapidement possible des entretiens et des négociations.

Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao lance un appel aux peuples du monde épris de paix et de justice afin qu'ils l'appuient dans les efforts qu'il fait pour régler les divergences par la négociation, oeuvrant ainsi pour faire régner la paix, la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est.
